Déclaration CGT au Comité National de Concertation des ARS du 25 mai 2021

Monsieur le secrétaire général,

La CGT souhaite ouvrir sa déclaration sur le sujet du calendrier de retour des agents à leur poste de travail. La baisse des contaminations ouvre la perspective non pas d'un retour à la normale pour l'instant, mais d'une phase de ralentissement de l'épidémie et donc d'un peu plus de présence dans les services des agents. Comme vous le savez, la CGT appelle le ministère à un pilotage plus appuyé des ARS, pour assurer une meilleure coordination et une égalité de traitement des agents en ARS.

Dans ce cadre, il parait essentiel que le ministère prenne les devants et définisse à travers une circulaire aux ARS, les conditions dans lesquelles le retour des agents dans leurs services soient assurées, dans un cadre cohérent et progressif. En effet, il s'agit bien de donner des règles communes aux agences pour permettre aux agents de « revenir » un peu plus dans les services, de tenir comptes de contraintes encore fortes sur les familles (comme les fermetures de classes liées au COVID) et du fait que certains agents n'ont pas remis les pieds dans leur direction depuis plus d'un an. Bien entendu, le calendrier pourrait être défini par chaque agence pour tenir compte des différences de situations.

Il apparait néanmoins important de mettre en œuvre toutes les mesures de prévention nécessaires, ainsi que de suivi des agents dont certains pourraient se retrouver en grande difficulté. La CGT appelle à ne pas sous-estimer les effets de la durée des tensions de cette crise, du télétravail sur les agents, de la difficulté à reconstruire des collectifs de travail, etc…; Le Ministère a une responsabilité dans ce cadre. Les DG d'ARS également.

Il nous parait également indispensable d'utiliser cette période plus calme qui semble s'annoncer, afin d'établir un bilan et de tirer les conséquences de cette crise (même si elle est encore loin d'être terminée) sur les ARS et leurs agents. Si l'aspect politique de l'organisation globale de l'Etat et de ses opérateurs fait l'objet des rapports publics (comme avec le dernier rapport PITTET), il nous semble que le moment est venu de faire le point sur les fonctionnements internes des ARS, de ce qui a fonctionné et pourrait être conservé, comme ce qui a posé problème; La CGT appelle à définir en CNC le cadre d'un retour d'expérience des ARS, qui ferait ensuite l'objet d'une discussion du CNC en formation CSSCT (commission Santé sécurité et conditions de travail) sur l'aspect conditions de travail, et d'une discussion en formation ordinaire sur l'aspect plus organisationnel.

Dans un contexte qui nécessite d'avoir de la stabilité pour faire face à une crise d'ampleur, la CGT constate que la part d'agents précaires a considérablement augmenté dans les ARS – indépendamment du contact-tracing. Elle demande la réalisation d'un bilan spécifique de cette

période sur les embauches et le turn-over dans les ARS. Elle appelle à travailler dès maintenant sur les besoins et perspectives pour intégrer une hausse des effectifs pérennes des ARS dans les discussions sur la LFSS 2022. Elle revendique de sortir de la logique de plafond d'emploi qui, d'année en année, supprime des postes aveuglément, conduit le Ministère et ses opérateurs dans l'impasse, et à revenir à une logique d'adéquation des moyens, avec les missions de service public qui nous incombent. Elle revendique également la mise en œuvre immédiate du plan de qualification de C en B et de B en A, toujours promis par la DRH Ministérielle depuis des mois, et jamais présentée dans aucune instance. Ainsi que le respect de la convention collective et des accords UCANSS.

Par ailleurs, la CGT alerte à nouveau le ministère sur les tensions qui se font jour dans les ARS : la durée de cette crise et la mise en place de nouveaux fonctionnements avec les nouveaux CACT font apparaitre des fortes tensions entre les directions et les élus. Après l'ile de France fin mars, les situations dans les ARS de la REUNION, de la Guyane, de la Guadeloupe se sont tendues très fortement. Des tensions se font également jour en Nouvelle Aquitaine, Occitanie et en Auvergne Rhône Alpes. La CGT constate un durcissement des positions des Directeurs généraux plus enclins à revenir sur les accords pour les revoir à la baisse, et à tenter de mettre à leur main le dialogue social. La CGT dénonce ces pratiques dans une période où il faudrait, au contraire, apporter des garanties aux agents. La CGT revendique la négociation de cadres nationaux des accords pour permettre de garantir un minimum d'égalité entre agents dans les ARS, et éviter une mise en concurrence néfaste entre opérateurs de l'Etat, que les directeurs ne se privent pas d'exploiter..

Pour vous syndiquer, vous informer, consultez le site : www.snass-cgt.fr

Syndicat SNASS CGT - Ministère de la Santé - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP
Tél. : 01 40 56 72 22 / mél : syndicat-cgt-snass@sante.gouv.fr / site : www.snass-cgt.fr